

et *Lothaire* son fils , tous deux contemporains de *Conrad*. Ces actes concernent les monastères de *Cluny* et de *Tournus* , situés dans leurs Etats , et font occasionnellement mention de quelques églises ou domaines du Lyonnais , appartenant à ces abbayes (1). Mais ils ne démontrent point un droit de souveraineté actuelle sur ces domaines ; ce sont des formules qui confirment en général des possessions anciennes , ou qui ratifient des donations de biens situés près des frontières , et dont les monastères ne pouvaient s'assurer la jouissance qu'en sollicitant le consentement des souverains limitrophes.

On doit aussi remarquer que la partie du *Beaujolais* , la plus voisine du *Mâconnais* au nord de *Beaujeu* , quoique relevant pour le spirituel du diocèse de *Mâcon* , dépendait néanmoins pour le temporel du comté de *Lyon* , et conséquemment du royaume de *Bourgogne* (2).

On trouve aussi , dans le chartulaire de *Savigny* , quelques chartes datées du règne de *Louis* ou de *Lothaire* , rois de France ; mais elles rentrent dans les cas exceptionnels que nous venons d'expliquer (3).

(1) Dipl. de *Louis* (*IV d'Outremer*). 1^o Du 20 juin 939 (apud *Bouquet* , IX , 590. Il confirme certaines donations dans le Lyonnais , provenant de *Hugues* , roi d'Italie. 2^o Du 8 novembre 941 (ib. 593). Confirmation des biens de l'abbaye de *Tournus* « *Bisiacum villa* (*Biziat* en *Bresse*) , in pago *Lugdunensi*. » 3^o Du 1^{er} juillet 946 (ib. 602). Donation à l'abbaye de *Cluny* , faite à la sollicitation du comte *Léotalde* de « *quandam villulam de ratione vice comitatus Lugdunensis* » « *Est vero ipsa villa* (*Tussiaëum* , vid. *Bibl. Cluniæ* , p. 276) *sita in eodem pago Lugdunensi super Ararim fluvium*. » Mais le roi *Conrad* , à la sollicitation de ce même comte *Léotalde* (qui était en même temps comte de *Mâcon* pour le roi de France , et comte de *Seudengen* pour *Conrad*) avait déjà donné ce lieu de *Tussiaëum* ou *Tossiaëum* (*Toissey*) par acte du 25 avril 943 (voy. *Bouquet* , IX , 695). Ces deux chartes ne sont que la confirmation d'une donation faite par *Léotalde* et *Berthe* sa femme , à l'abbaye de *Cluny* de « *alodus noster situs in comitatu Lugdunensi , in agro Tossiaëo , in villa Moncellis* » datée , « *mense martio , anno VI (ann. 943) rege Conrado regnante qui de eadem donatione preceptum fieri jussit* » (charte de *Cluny* , A , p. 14 , n^o 88).

(2) *Gallia Christ.* IV , 1038.).

(3) N^o 63 et 46 du chart. de *Savigny* , datées la première de l'an I , et la seconde de l'an VI du roi *Louis d'Outremer*.